

EPIC Office de Tourisme de Trouville sur Mer

Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction 22 février 2024 à 14h30

Membres présents :

Mme SYLVIE DE GAETANO, Présidente
M DIDIER QUENOUILLE, Vice-Président
Mme ISABELLE DRONG, représentant la commune
Mme JEANNINE OUTIN, représentant la commune
Mme CATHERINE VATIER, représentant la commune
Mme MARTINE GUILLON, représentant la commune
M JACQUES TAQUE, représentant la commune
Mme ELEONORE DE LA GRANDIERE , représentant la commune
M STEPHANE BRASSY, représentant les commerçants
Mme LAURE LAMY, représentant les commerçants
M LAURENT MENDOZA, représentant les commerçants
M JEAN-CLAUDE NANTIER VERDIER, représentant l'Ass Office de tourisme
Mme CORINNE DUPONT, représentant Les Cures Marines
Mme MARIE-LINE CHRETIEN GROULT, représentant le Casino Barrière de Trouville sur mer

Assistaient à la réunion :

M Hervé LAQUAY, Conseiller aux décideurs
Mme Salma AMER, Directrice
M. Lionel BOTTIN (suppléant de Mme Outin)

Excusés : M. REVERT, Mme BABILOTTE, M. AGUILLÉ, Mme FRESNAIS, Mme BOUVIER.

11 - Billetterie solidaire 2022

Délibération n°11/2024

L'Office de Tourisme et d'Attractivité de Trouville-sur-Mer s'est dotée d'une nouvelle billetterie de réservation et de vente en ligne pour s'engager dans la commercialisation d'activités proposées par des prestataires touristiques (Trouville-sur-Mer et alentours). En échange de ce service de place de marché, l'Office de Tourisme conserve une commission de 8% du montant total s'il s'agit d'un partenaire ou de 11% s'il ne s'agit pas d'un partenaire.

La Délibération n°38/2022 prévoit de verser 1% de la commission au profit d'une structure ou d'une association locale.

Se basant sur ce pourcentage la somme versée reste très modique.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve de remplacer la délibération n°38/2022 et de réévaluer le reversement à 7% de la commission collectée par l'Office de Tourisme. L'établissement proposé pour 2022 : **CCAS de Trouville-sur-Mer.**

Il s'agit d'un établissement public administratif trouvillais proposant un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente


Sylvie de Gaetano